



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

**MAIRIE de DARGNIES**

80570  
☎ 03 22 30 71 08  
Fax 03 22 30 84 24

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 20 septembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : M OZENNE Benoit, Mme BIEGANSKI Virginie, M LOISEAU Dominique, Mme COURQUIN Christine, M BRAILLY Guy, Mme HANOT Laëtitia, M RICHARD Frédéric, Mme DOUAY Sophie, M DUBUC Julien, Mme MAISON Emelyne, M LEPAGE Philippe, Mme MAISON Aurore, M MASSON Cyril ;

Absents excusés : M SEVELIN Emilien donne procuration à M MASSON Cyril, Mme GIFFARD Pascaline donne procuration à M RICHARD Frédéric

Secrétaire de séance : M BRAILLY Guy ;

\*\*\*\*\*

**Point ordre du jour :**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024
- 2- Finance – Décision modificative n°2
- 3- Banque alimentaire de Woincourt – Subvention
- 4- Eclairage public – Panneau d'information – Convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80
- 5- Gestion de l'immeuble 51 rue Henri Barbusse
- 6- Aire de jeux – City stade : Décision suite au retour concernant la subvention DETR
- 7- Affaires et Questions diverses

**1- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024 :**

Le procès-Verbal de la séance du 18 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

**2- Finance – Décision modificative n°2 :**

A la demande de la Sous-préfecture d'Abbeville, il nous est demandé de diminuer nos recettes fiscales de 13 895 €, qui correspond à l'effet du coefficient correcteur.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources.

Cette perte sera compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le montant de TFPB départemental transféré en compensation à une commune n'est pas automatiquement égal au montant de ressources de TH perdu par la commune

- Il peut être supérieur et on parlera alors de commune surcompensée
- Il peut être inférieur et on parlera alors de commune sous-compensée.

Afin de neutraliser ces écarts, il est mis en place un Coefficient Correcteur, celui-ci, calculé par les services de l'état.

Son application aura pour conséquence une minoration pour les communes surcompensées et une augmentation de recette de TH pour les communes sous-compensées.

Pour notre cas, notre commune est une commune dite surcompensée donc une minoration de nos recettes fiscales.

Monsieur le Maire propose de valider la décision modificative n°2 de la manière suivante :

Afin de compenser cette perte, il est proposé de prendre sur la recette de la Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (TADÉM) dont les crédits n'étaient pas affecté au budget lors du vote (pas d'arrêté notifiant le montant de la TADÉM)

Recettes de fonctionnement	
C/ 73111 – Impôts directs locaux	- 13 895,00 €
C/ 73123 – TADÉM	+ 13 895,00 €
Total	0,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### 3- Banque alimentaire de Woincourt – Subvention :

Suite à la fermeture de l'amicale de la solidarité de Dargnies, la banque alimentaire de Woincourt a récupéré les bénéficiaires de Dargnies.

Afin de compenser cette charge nouvelle pour la Banque alimentaire de Woincourt, il était convenu d'attribuer une subvention à hauteur du nombre de bénéficiaires résidant sur Dargnies.

Actuellement 27 personnes (soit 9 foyers) sont recensées à la Banque alimentaire.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de la manière suivante :

Une cotisation à hauteur d'environ 14 € est demandée lors de l'inscription à la Banque alimentaire.

Pour Dargnies, cela représente 14 x 27 personnes = 378 €.

Une subvention peut être accordée à hauteur de 400 €.

Après débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une subvention de 500 €.

Un remerciement tout particulier sera exprimé envers M. LECOMPTE et M. BARBE pour leur engagement en tant que bénévole de la banque alimentaire au vœu du Maire.

### 4- Eclairage public – Panneau d'information – Convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80 :

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif au panneau d'information au niveau de carrefour contact.

Il propose d'approuver ce projet d'un montant de 3 017,00 € TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	1 116,00 €
- Contribution de la Commune	1 901,00 €
Total TTC :	3 017,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement.

Le panneau d'information sera installé au niveau de Carrefour contact direction Woincourt.

## **5- Gestion de l'immeuble 51 rue Henri Barbusse :**

Le bail de réhabilitation de l'immeuble sis 51 rue Henri Barbusse avec Aprémis se termine le 27 octobre 2024.

Afin de poursuivre la bonne gestion des 3 logements, des documents seront à approuver.

L'association AIVS 80 s'est proposée de gérer la gestion des 3 logements et de garantir les loyers impayés.

Malheureusement, la perception a rejeté la proposition de convention avec une association.

La gestion restera à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer tous les documents relatifs à la gestion de l'immeuble 51 rue Henri Barbusse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Si les frais de travaux étaient trop élevés, il faudra se positionner sur une éventuelle cession de cet immeuble.

M. le Maire n'est pas favorable à ce choix s'agissant d'un legs d'un industriel.

## **6- Aire de jeux – City Stade : Décision suite au retour concernant la subvention DETR :**

La demande de subvention au titre de la DETR n'a pas été accordée par la Préfecture de la Somme.

Le dossier de demande a été suspendu depuis juin sans notification aux collectivités et définitivement rejeté en septembre au vu du contexte actuel du gouvernement.

La subvention sollicitée pour l'aire de jeux représente 20 560,02 € soit 35 %. Un auto-financement à hauteur de 14 685,75 € (25 %) restera à la charge de la commune.

Voici le plan de financement de l'aire collective sans la DETR :

Dépenses :

Acquisition jeux de fitness : 5 200,00 € HT

Création aire de jeux : 53 542,90 € HT

Financement :

Conseil départemental : 23 497,16 € HT (40 %)

Auto-Financement : 35 245,74 € HT (60 %)

Deux choix sont possible :

1<sup>er</sup> choix : « Si nous poursuivons le projet sans la DETR »

- ✚ Auto financement à 60 % au lieu de 25 % : conséquence 20 560 € de plus. Cela impactera un futur projet.
- ✚ Lancement du marché public d'un montant de 53 542,90 € : durée 1 mois avec ouverture des plis par la commission d'appel d'offres. (Sous réserve d'un minimum de 3 offres sinon relance du marché)
- ✚ Réalisation des travaux impérative avant le 15 mars 2025, sous peine de perdre la subvention du Conseil départemental.

2<sup>ème</sup> choix : Regroupement de l'aire de jeux et du City Stade

- ✚ Projet global environ 200 000 € avec maître d'œuvre inclus
- ✚ Montage et dépôt des dossiers de subventions en décembre 2024 pour un objectif de reste à charge de 20 % pour la commune (environ 40 000 €)
- ✚ Lancement du marché public choix maître d'œuvre (durée 1 mois)
- ✚ Lancement du marché public aire de jeux et city stade (durée 1 mois)
- ✚ Début des travaux possible Juin-Juillet
- ✚ Risque : de ne pas obtenir la subvention de la DETR.

M le Maire donne la parole à Mme HANOT pour exprimer le point de vue des jeunes.

Concernant l'implantation des agrées sportifs, ils seront posés au niveau de l'entrée du stade côté table de ping-pong.

M. BRAILLY soumet son avis défavorable pour le projet du City Stade concernant notamment les fréquentations de nuit et des futures dégradations. Des caméras supplémentaires seront à prévoir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le 2ème choix.

## **7- Affaires et questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture des questions posées par M RICHARD Frédéric :

- Suite à la demande d'un administré, est-ce que Dargnies fait partie du groupement des pompiers ? Et est-ce qu'on est destinataire du montant des recettes récoltés sur notre commune suite à la distribution des calendriers des pompiers ?

Monsieur le Maire confirme que dans le schéma du département du SDIS Dargnies fait bien partie du groupement des pompiers avec 5 communes. Le statut de l'amicale des pompiers de Bouvaincourt a été modifié l'année dernière pour intégrer Embreville et Dargnies.

Concernant les recettes, nous avons un montant général de la recette lors de l'Assemblée Générale. Nous conseillons à l'administré de voir directement avec l'Amicale des pompiers de Bouvaincourt.

- Où en sommes-nous avec la procédure de mise en péril de l'habitation 70 rue de Cornehotte ?

Suite à la délibération de juillet, des avocats ont été sollicités mais ils ont donné aucune suite. Des demandes de devis ont été effectués. Nous attendons un retour d'ici la fin de semaine.

- Qu'en est-il des caméras supplémentaires prévues rue Jules Ferry ?

Suite à la commission de voirie du 17 juin, le nombre de besoins des caméras supplémentaires est plus importante suite aux réflexions des membres de la commission. Le projet a été reporter pour l'année prochaine afin d'établir un global et obtenir le maximum d'aide. L'enveloppe budgétaire a été affectée pour l'achat des poubelles de tri sélectif ainsi que pour les bornes canisacs.

Suite à cette question M LEPAGE souhaite que le garde champêtre soit plus présent pour faire respecter notamment le stationnement sur la commune.

- Suite au sous-effectif du service technique pendant la période estivale, pourquoi nous n'avons pas prévu de recrutement temporaire pour pallier les congés successifs ?

Il était prévu d'avoir un saisonnier pour le service technique mais malheureusement étant mineur, il ne pouvait pas être affecter au service technique pour des raisons de sécurités (code du travail pour enfants mineurs).

Il va être prévu pour l'année prochaine d'augmenter temporairement les effectifs soit par le biais de saisonnier ou d'un emploi non permanent.

Il y aura une procédure de publication, pour le poste, à respecter ainsi qu'une délibération à prendre.

- Ou en est l'avancée du projet de la réhabilitation du monument aux morts ?

Nous avons attendu la cérémonie de la libération de Dargnies afin d'effectuer le grand nettoyage et démoussage du monument.

Mme JOLY Patricia a été missionnée pour la réfection des gravures à la feuille d'or avant la cérémonie du 11 novembre.

Concernant les fissures du monument nous souhaitons être conseillé par un expert en marbrier

Mme MAISON Aurore apporte l'idée de faire un jeu de lumière bleu blanc rouge pour le monument aux morts.

Monsieur le Maire souhaite aborder les points suivants :

- Les tontes des grandes parcelles :

Suite à l'interdiction des traitements phytosanitaires, la masse du travail pour les espaces verts et l'entretien de la voirie à fortement augmenter.

Par exemple, le nettoyage des caniveaux est effectué tous les 15 jours contre 2 fois dans l'année avec le traitement phytosanitaire.

Pour rappel, l'entretien des trottoirs était effectué par les agents communaux au lieu des propriétaires des habitations.

Grace au « Quoi d'neuf » paru en septembre, la campagne de sensibilisation concernant l'entretien des trottoirs auprès des propriétaires a fonctionné.

Mais le problème reste toujours le même, comment pallier cette charge de travail en entretien de voirie et en espace vert qui ne fait que croître chaque année ?

Un 1<sup>er</sup> choix que les communes alentour appliquent, et de passer pour les tontes notamment nos grandes parcelles par un prestataire extérieur.

Cela évitera de poursuivre les frais de réparation de l'itesia actuel et de ne pas investir dans du nouveau matériel estimation 35 000 €.

Il permettra au service technique de dégager du temps supplémentaire pour l'entretien de la voirie.

Par la même occasion, un rendez-vous a été fixé avec le Maire de Woincourt afin d'établir une convention pour la location de leur balayeuse.

- Cantine : Un rendez-vous a été fixé avec la Mairie de Woincourt pour leur mode de fonctionnement en dématérialisé. (Plus de ticket mais des factures)
- Bâtiment ancienne banque alimentaire : Nous sommes en attente du carottage du sol ainsi que du diagnostic amiante.
- Pour information le planning des travaux en cours :

Octobre : Période vacances scolaires : Installation des stores à la Garderie ainsi qu'au écoles  
Mise en sécurité du panneau électrique de l'église

Novembre : Réfection de la toiture Maison social et des annexes  
Menuiserie extérieure logement Mme Grandsire

Début 2025 : Peinture du Chœur de l'Eglise

Séance levée à 19h50

Le secrétaire,  
M BRAILLY Guy



Le Maire,  
M. OZENNE-Benoit



